

EXPOSÉ FAIT À LA SESSION PLÉNIÈRE

PAR

L'HONORABLE ROBERT C. LIGHTBOURNE

MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ET DE LA JAMAÏQUE

On ne peut mettre en doute la bonne volonté qui préside à notre réunion et je sais que nous sommes tous venus ici avec l'espoir d'en arriver à un accord qui sera profitable pour nos pays respectifs, à un accord qui permettra à ses signataires d'être la cause d'un flot croissant de commerce réciproque entre leurs pays.

Cependant avant que nous commencions l'étude d'ensemble de ce qui pourrait ou devrait être les conditions acceptables de cet accord, je veux, si vous le permettez, résumer l'histoire du commerce qui s'est établi au cours des années entre nos pays et faire une brève étude de la façon dont ce commerce a été stimulé ou gêné par

- a) l'accord Canada-Antilles qui existe actuellement, et
- b) les autres facteurs.

Si nous examinons notre commerce actuel, nous voyons que dans son ensemble il s'est accru de façon notable. La répartition des chiffres laisse voir que les exportations canadiennes comprennent un vaste éventail de produits que ne limite, et c'est normal, seulement le pouvoir d'achat des Antilles. Si nous examinons nos exportations au Canada, nous ne voyons aucune diversification puisque 90 p. 100 de ce que nous vendons se limite à trois produits: l'alumine, les produits du pétrole et le sucre. C'est une situation qui n'est pas très saine puisque malheureusement l'exportation des deux premiers produits repose sur des ressources non renouvelables qui un jour s'épuiseront. Et vu que nous avons très peu de richesses naturelles—en fait on croit que ces deux minéraux sont les seuls que nous ayons en quantités importantes—il est évident que si nous voulons survivre nous devons diversifier notre commerce. Et nous devons le faire rapidement pour que lorsque nos deux seules richesses naturelles seront épuisées nous puissions les remplacer par d'autre chose.

Quant au sucre, la nature instable de ce commerce est historique et la situation présente pourrait difficilement être plus triste et plus décourageante. Malheureusement dans ce cas les résultats de l'Accord de 1925 n'ont pas répondu à l'attente des Antilles puisque la préférence que l'on nous accordait s'est montrée en fait inférieure à celle que l'on a accordée à tout autre pays du Commonwealth.

Cependant puisque le sucre constitue un sujet séparé je ne veux pas en anticiper la discussion. Je veux seulement dire combien réconfortante à ce sujet j'ai trouvé l'attitude de l'honorable Robert Winters puisque le sucre pour nous aux Antilles est pour ainsi dire notre vie.

Par conséquent, pour résumer la situation du commerce, quoiqu'il ait augmenté en volume

- a) il y a besoin évident pour les Antilles de diversifier les exportations vers le Canada;

Laissez-moi maintenant tenter d'examiner jusqu'où les exportations canadiennes et antillaises ont été influencées par l'accord Canada-Antilles.

Au sujet des Antilles l'étude démontre que pour un certain nombre de produits, les limites des préférences dont nous jouissons en vertu de l'Accord